

C
H
A
V
E
N
Ç
O
N



Le Bic

Janvier 2018

Bulletin d'information de Chavençon



N°
47

Amis lecteurs

Ce petit journal est le vôtre. Si vous pensez avoir quelque chose à y écrire, vous êtes faits pour ses colonnes. Sujet pouvant avoir un rapport avec notre petit village et ses habitants, billets d'humeur, informations, réaction à un article déjà paru, etc., seront les bienvenus.

Si vous souhaitez y participer, prenez contact avec la mairie au 03.44.49.88.41 ou par mail mairie.chavencon@wanadoo.fr

SOMMAIRE

P 2	Le mot du Maire
P 3	Infos pratiques
P 3 - 4	Numéros utiles
P 4	Horaires de l'agence postale de Monneville
P 4	Démarches administratives
P 5	Petits rappels pour notre commune
P 6 - 11	Comptes rendus de réunions du 2 ^{ème} semestre 2017
P 12 -13	Professions et origine des parents des enfants placés à Chavençon
P 14	Etat Civil
P 14 - 15	Les Blés d'Or
P 15 - 16	La recette de Didier
P 16 - 17	Le comité des fêtes
P 18	Le coin des poètes
P 19	Jeux
P 20	Calendrier 2018

LE MOT DU MAIRE



Madame, Monsieur

Le fait marquant de cette année qui s'achève a été sans conteste la prise de possession de notre nouvelle maison de village bien intégrée dans notre environnement.

La salle de réception nous permet de se retrouver dans d'excellentes conditions de confort et de convivialité.

C'est ainsi que nous avons pu nous réunir nombreux le jour de la fête communale à la satisfaction de tous dans une ambiance chaleureuse même si nous avons pu regretter une absence plus importante qu'à l'habitude de quelques habitants.

Nous avons pu reprendre également comme chaque année le spectacle et le goûter de Noël à la grande satisfaction des enfants et des parents présents ; nous avons pu assister à une prestation de qualité et très interactive.

Le père Noël nous a rejoint au grand bonheur des enfants mais aussi des parents, pour partager le goûter et le traditionnel vin chaud, après avoir distribué quelques friandises. Malheureusement, en raison sans doute d'une communication insuffisante, d'un jour mal choisi et de deux années d'interruption, il a manqué beaucoup d'enfants et de parents ce qui a désolé les membres du comité des fêtes organisateur.

Nous vous espérons plus nombreux à l'invitation du conseil municipal et du comité des fêtes pour partager la galette des rois et échanger des vœux le samedi 13 janvier à 16h30 ;

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'avant la fin de l'année 2018, la commune de Chavençon sera équipée de la fibre optique.

Une autre bonne nouvelle, le relevé des compteurs d'eau est intervenu à la fin de cette année pour la dernière fois ; en effet, la communauté de communes en charge de la distribution de l'eau potable procédera dès le mois de janvier au remplacement de tous les compteurs par des compteurs électroniques ne nécessitant plus de les relever.

Je vous souhaite une excellente année 2018

Michel TANKERE

INFOS PRATIQUES - MAIRIE



Horaires du secrétariat

Adresse :

1 Route de Monneville

60240 Chavençon

Téléphone : 03 44 49 88 41

Fax : 09 71 49 17 62

Mail : mairie.chavencon@wanadoo.fr

Bienvenue sur le site de Chavençon :

<http://chavencon.cc-sablons.com>

Jours et heures d'ouverture :

Mercredi de 14h à 19h

Samedi de 9h00 à 12h00

Région : Hauts De France

Département : Oise

Arrondissement : Beauvais

Canton : Chaumont-en-Vexin

Intercommunalité : Communauté de communes des Sablons

Maire : Michel TANKERE

Secrétaire de Mairie :

Lydie BRACONNIER

Code postal : 60240

Code commune INSEE : 60144

Population municipale :

172 hab. (2015)

Densité : 29 hab./km²

Géographie

Altitude : Min. 90 m - Max.

213 m

Superficie : 5,76 km²

NUMEROS UTILES

*LA PAROISSE DE CHAUMONT EN VEXIN

03.44.49.00.56

PERCEPTION DE CHAUMONT EN VEXIN

03 44 49 00 97

PREFECTURE DE L'OISE

03.44.06.12.34

Formulaires à télécharger

<http://www.oise.pref.gouv.fr>

URGENCES

SAMU - SMUR (médecins de garde)	15
PHARMACIES DE GARDE	3237
POMPIERS	18
GENDARMERIE	17
CENTRE ANTI POISON	01 40 05 48 48
<i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS</i>	http://cc-sablons.com 03.44.22.01.60

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE DE MONNEVILLE

Lundi : 09:00 à 12:00 heures
13:30 à 16:00 heures

Mardi : 09:00 à 12:00 heures
13:30 à 16:00 heures

Mercredi : 09:00 à 12:00 heures
13:30 à 16:00 heures

Jeudi : 09:00 à 12:00 heures
13:30 à 16:00 heures

Vendredi : 09:00 à 12:00 heures
13:30 à 16:00 heures

Fermée le samedi

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

RECENSEMENT MILITAIRE : A compter de votre 16^{ème} anniversaire, pensez à venir vous inscrire en Mairie, sur les listes de recensement militaire.

LISTE ELECTORALE : Vous venez d'arriver sur la commune ou d'avoir 18 ans, pensez à venir vous inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre de l'année en cours

AVIS AUX NOUVEAUX ADMINISTRES : Venez-vous faire connaître en Mairie ainsi que vos enfants. Chaque année, la commune organise un arbre de Noël et distribue un jouet aux enfants de la commune. Pensez à venir les inscrire en Mairie, muni de votre livret de famille.

INSCRIPTION AUX ECOLES : Une préinscription sera faite en Mairie. Merci d'apporter votre livret de famille et un justificatif de domicile.

ACTIVITE : Chorale ouverte à tous. Répétitions tous les mardis à 20h30 à la Mairie de Chavençon.

PACS : depuis le 1^{er} novembre 2017 vous pouvez-vous pacser en Mairie.

PETITS RAPPELS POUR NOTRE COMMUNE

Recommandations

Pour bien vivre à Chavençon

Afin de maintenir l'agrément de la vie à Chavençon, les habitants s'imposent une certaine discipline.

Mais il n'est pas inutile toutefois de rappeler quelques principes importants.

Brûlage des déchets

Réglementé par un arrêté municipal du 16 juillet 2011, le brûlage des déchets végétaux humides et des tontes de gazon est interdit ;

Les brûlages sont interdits les dimanches et jours fériés. Ils sont autorisés du lundi au samedi de 6 heures à 11 heures du 1er avril au 30 septembre et du lundi au vendredi du 1er octobre au 31 mars.

Les fumées dégagées par ces feux ne doivent en aucun cas gêner la salubrité et la tranquillité du voisinage.

Circulation dans les espaces naturels

En application de l'article L362-1 du code de l'environnement, une circulaire ministérielle rappelle la réglementation applicable en matière de circulation des véhicules à moteurs dans les espaces naturels.

Outre que la circulation de tels véhicules présente des risques en matière de sécurité

pour les promeneurs, randonneurs et cavaliers, elle a également pour effet la détérioration des habitats naturels de la faune et de la flore.

Est ainsi posé le principe de l'interdiction générale de circulation des véhicules à moteurs

dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique. Cette interdiction s'applique sans distinction à tous les véhicules terrestres à moteur, automobiles, motos, quads, engins spéciaux à moteur.

Merci de prendre le soin de veiller tous ensemble au respect de la nature.

Lutte contre les nuisances sonores

En application d'un arrêté préfectoral du 15 novembre 1999 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de l'Oise, et afin de préserver la tranquillité des habitants, nous vous demandons de n'utiliser les outils ou appareils susceptibles de causer une gêne notable, particulièrement les tondeuses à gazon, que dans le respect des horaires fixés par cet arrêté, à savoir :

Du lundi au vendredi de 8h à midi et de 13h30 à 19h30

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Concernant plus précisément les 2 roues à moteur, il est rappelé que le réseau routier du village ne peut en aucun cas être utilisé comme un circuit.

Aucune exception ne sera tolérée, tant en matière d'horaires que d'engins non conformes en terme d'émissions sonores, notamment pour les cyclomoteurs dont les pots d'échappement sont non homologués.

De même, il est demandé aux propriétaires d'animaux, notamment de chiens, de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne du voisinage, sans pour autant porter atteinte à la santé de l'animal.

L'inobservation de ces dispositions pourra conduire à l'application des sanctions telles que définies par l'arrêté préfectoral du 15 novembre 1999.

COMPTES RENDUS DE REUNIONS

DU 2EME SEMESTRE 2017

SÉANCE DU 23 JUIN 2017

La séance est ouverte à 18 heures 00 minutes, sous la Présidence de Monsieur Michel TANKERE, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance, Madame Lydie BRACONNIER.

2. Approbation du compte rendu du 19 mai 2017

Après lecture du compte rendu de la séance du 19 mai 2017, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

3. Permis de construire - Chemin du Tour de Ville.

En présence de Madame DRU, propriétaire du terrain Chemin du Tour de Ville,

Monsieur le Maire rappelle qu'un permis de construire a été accordé avec un garage attenant à la maison.

Il rappelle également la délibération du 19 mai 2017, l'autorisant à engager une procédure pour non-respect du permis de construire octroyé en date du 19 novembre 2016.

Après de différents échanges, monsieur le Maire donne la parole à Madame DRU.

La propriétaire s'engage à effectuer les travaux de construction du garage dès réception des travaux de la maison, soit fin juillet 2017.

Après en avoir délibéré ;

Considérant que le permis de construire doit être respecté, que Madame DRU s'est engagée à démarrer les travaux dès la fin du mois de juillet 2017, le conseil municipal décide de poursuivre la procédure sans pour cela faire arrêter les travaux.

2. Acquisition de terrains - Rue Antoinette.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la réception des certificats d'urbanisme négatifs par Mesdames DENEUX et CARPENTIER concernant les terrains cadastrés A 483-A485-A488. Celles-ci ont souhaité être reçues en Mairie. Le rendez-vous a eu lieu le mercredi 14 juin 2017 à 17 heures 30

en présence de Madame Mireille LUTZ, Maire Adjoint et Monsieur Philippe VERGNAUD, Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire a informé Mesdames DENEUX et CARPENTIER, qu'une modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) avait été décidée par le Conseil Municipal en vue de l'acquisition des trois terrains cadastrés A483-A185-A488, pour y aménager des places de stationnement rendues nécessaires par la construction de la maison du village.

Après échanges, il a été convenu que la commune ne se porterait acquéreur que des lots B et C d'une superficie totale de 688 m² pour 50 000 €uros.

Madame DENEUX souhaite un prix de 60 000 Euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepterait le prix de 60 000 €uros, sous réserve que le chemin séparant les lots A et B soit ajouté au lot B et que la transaction n'intervienne que début 2018 et charge le Maire de faire cette ultime proposition à Madame DENEUX.

1. Courriers et questions divers.

a) Madame Patricia ARMAND, conseillère, rappelle que la fête du village aura lieu le samedi 14 octobre 2017. et non pas le 24 septembre 2017.

b) A la demande de certains parents Chavençonnais, Monsieur Philippe VERGNAUD, conseiller, propose à l'ensemble du conseil municipal s'il serait possible d'équiper une aire de jeux pour les enfants. Une étude sera faite auprès d'organismes homologués pour réaliser ce projet. Reste à désigner un emplacement sécurisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

SÉANCE DU 13 OCTOBRE

La séance est ouverte à 19 heures 00 minutes, sous la Présidence de Monsieur Michel TANKERE, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

4. Désignation d'un secrétaire de séance.

Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance, Madame Lydie BRACONNIER.

5. Approbation des comptes rendus du 23 et 30 juin 2017.

Après lectures des comptes rendus des séances du 23 et 30 juin 2017, le conseil municipal les adoptent à l'unanimité.

Madame Corinne ROUSSELLE, propriétaire de la Mare de Chavençon étant présente à la réunion de conseil, monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil municipal de modifier l'ordre du jour et de commencer la séance par la convention servitude de la mare.

6. Convention servitude de la mare.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de la mare dite « Mare du logis » cadastrée 0A 0027 située à l'entrée nord de Chavençon dont Madame Corinne ROUSSELLE est propriétaire.

La présente convention dit que :

Madame Corinne ROUSSELLE consent à la commune de CHAVENCON une servitude d'accès à la mare dont elle est propriétaire et d'utilisation comme réserve pour la défense incendie conformément à l'exigence du SDIS et au seul profit des services de lutte contre l'incendie.

Madame Corinne ROUSSELLE s'engage sauf cas de force majeur, notamment l'assèchement naturel de la source, à maintenir la mare dans un état permettant qu'il y ait toujours un volume d'eau indispensable à la défense incendie sous le contrôle du SDIS et de la commune.

Conformément à la demande du SDIS madame Corinne ROUSSELLE a aménagé une plateforme de stationnement d'un véhicule et a installé une colonne d'aspiration fixe agréée par les pompiers pour leurs interventions

Madame ROUSSELLE s'engage à faire curer la mare à ses frais chaque fois que le SDIS l'exigera ;

Conjointement madame ROUSSELLE et la COMMUNE s'engagent à assurer le parfait entretien de la mare et de ses berges afin ne pas entraver l'intervention des pompiers et dans le respect de la sauvegarde environnementale du site.

- Madame ROUSSELLE procédera à l'élagage des végétaux côtés NORD et EST et ne laissera pas s'installer la prolifération des herbes sur le plan d'eau pouvant nuire à l'utilisation comme citerne incendie
- La commune assurera l'entretien des berges côtés sud et ouest et procédera à l'arrachage des végétaux le long de la route de Monneville pouvant nuire à l'intervention des pompiers.
- Le site étant classé, la commune à la demande des architectes des bâtiments de France, ne peut édifier une clôture.
- La présente convention restera en vigueur, tant que le réseau d'eau de Chavençon ne permettra pas l'aménagement de bouches à incendie.
- En cas de vente, la commune sera prioritaire pour l'acquisition de la mare.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer cette présente convention avec madame Corinne ROUSSELLE, propriétaire de la mare.

7. Promesse d'achat - Terrain de madame DENEUX.

Monsieur le Maire rappelle lors de la séance du 23 juin 2017 que la commune se porterait acquéreur des lots B et C d'une superficie totale de 688 m² pour 60 000 €uros.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de signer avec madame DENEUX la promesse de vente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Autorise monsieur le Maire à signer tous documents liés à l'achat du terrain lots B et C rue Antoinette.

8. Emprunt.

Afin de financer l'achat du terrain lots B et C dans la rue Antoinette, il convient d'emprunter la somme de 60 000 €uros.

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat prêt de 60 000 euros destiné à financer l'achat de ce terrain.

Il propose au conseil municipal ;

De contracter auprès du Crédit Agricole Nord Brie Picardie un emprunt de 60 000 €uros dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée du prêt : 20 ans
- Taux d'intérêt fixe : 1.86 %
- Périodicité : annuelle
- Échéances : constantes
- Commission et frais de dossier : 150 €uros

Le conseil municipal après en avoir délibéré unanimement ;

Décide de contracter un emprunt de 60 000 euros auprès du Crédit Agricole Nord Brie Picardie aux conditions susmentionnées.

Donne pouvoir au Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

9. Prévision d'investissements pour 2018.

Monsieur le Maire après concertation avec l'ensemble du conseil municipal, décide de retenir pour l'exercice 2018, l'acquisition du terrain rue Antoinette, lots B et C.

Une demande de subvention sera faite auprès de l'État et au Conseil Départemental de l'Oise.

10. Décision modificative au BP 2017.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative au budget primitif 2017, suite à un contrôle sur le solde des emprunts en

comptabilité, la trésorerie de Chaumont en Vexin nous fait part d'une anomalie de 0.01 €uro.

Afin de régulariser cette situation, nous devons effectuer un mandat au compte 1641 et un titre au 7688 du même montant.

Monsieur le Maire propose :

Compte 1641 +0.01 €uro

Compte 2184 - 0.01 €uro

Compte 7688 + 0.01 €uro

Compte 7381 - 0.01 €uro

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte la modification budgétaire à l'unanimité.

11. Intégration des résultats du budget CCAS au budget communal – décision modificative au BP 2017, suite à la dissolution du budget CCAS

Suite à la dissolution du budget du CCAS, il convient d'intégrer les résultats du CCAS dans le budget communal.

Monsieur le Maire propose :

R001: + 152.45 €uros

R002 + 584.80 €uros

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte la modification budgétaire à l'unanimité.

12. Bilan sur le compte administratif 2017.

Monsieur le Maire propose de réunir tout le conseil municipal pour une réunion d'orientation sur les finances, mercredi 08 novembre 2017 à 18 heures.

13. Rapport d'activité 2016 du Syndicat d'Énergie e l'Oise.

Monsieur le Maire donne les chiffres et les informations les plus caractéristiques et informe le Conseil municipal que le rapport d'activité du SE 60 est consultable en Mairie.

14. Organisation du Noël des enfants - 2017.

Madame Mireille LUTZ, adjoint au Maire, rappelle la date du Noël des enfants, soit le dimanche 17 décembre 2017 et précise qu'il y aura un goûter et un spectacle prévu.

15. Questions diverses.

- a) Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'effectuer comme chaque année le relevé des compteurs d'eau chez les administrés.

Après répartition des différentes rues, il a été décidé ce qui suit :

- Rue aux Vaches Monsieur Philippe VERGNAUD
 - Rue de la Harpe Monsieur Didier BIAVA
 - Hameau de la Mendicité Monsieur Daniel CARTAYRADE
 - Impasse du Gaillonnet Madame Patricia ARMAND
 - Rue Antoinette Madame Patricia ARMAND
 - Chemin du Tour de Ville Monsieur Michel TANKERE
- b) Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame DRU et de Monsieur BONHOMME, adressé à l'ensemble du Conseil Municipal, afin de les rassurer et de leur confirmer que la construction du garage aura bien lieu pour la fin de l'année
- c) Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal un permis de construire se situant sur le terrain du lot A dans la rue Antoinette. Après vérification des plans et du descriptif des matériaux, il s'avère que le garage ne se trouve pas en continuité de l'habitation, que la couverture doit être en tuile terre cuite couleur flambée et fait part de l'absence de chaînages d'angle.
Le dossier devra être envoyé au service instructeur de la communauté de communes des Sablons puis dans un même temps au service Département de l'Architecture et du patrimoine.
- d) Madame Corinne TUYTTENS, conseillère municipale, présente à l'ensemble du conseil municipal des plans d'aménagement pour son bien situé au 4 rue de Monneville.

Monsieur le Maire demande que soit déposé en Mairie une demande de déclaration préalable avec les prescriptions annexée aux plans, puis un descriptif des travaux avec la nature des matériaux.

Un fois le dossier complet, nous l'adresserons au service d'instruction de la communauté de communes des Sablons puis auprès des architectes des bâtiments de France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10

Les précédents comptes rendus sont consultables sur le site de la commune : [www. http://chavencon.cc-sablons.com/](http://chavencon.cc-sablons.com/)

PROFESSIONS ET ORIGINE DES PARENTS DES ENFANTS PLACÉS A CHAVENÇON

Profession des parents des enfants placés à Chavençon		
Professions	Nombre	%
Bourgeois de Paris	37	24.03
Artisans	29	18.83
Commerçants	20	12.99
Cultivateurs	15	9.74
Ouvriers	12	7.79
Employés	11	7.14
Métiers du bâtiment	10	6.49
Fabricants	6	3.90
Divers	14	9.09
Total	154	100
Origine géographique des parents		
Départements	Nombre	%
Paris	22	39%
78	3	5%
91	0	
92	9	16%
93	2	
94	1	
95	15	26%
60	4	7%
	56	

Le 6 Juin 1810 le Infirmé en l'absence de Mr vicomte bourgeois de A denis lequel étoit nourricier chez Jacques Baugon âgé de six semaines prées dudit Baugon et au Lechallou

Le 14 Juin 1810 a été baptisé Louis fils en légitime mariage de Claude Legault et de Marie Tord ses père et mère nommés par Louis Feret et Marie Lagincour ses parrain, et marraines qui ont déclaré ne savoir écrire ni signer. Lechallou vicomte

16	Kirault	Gouis	marbrier, chef de ménage	1	31
17	Delat	Justine	veuve	1	29
18	Kirault	Emilie	sa fille	1	8
19	Kirault	Emile	leur fils	1	6 ans
20	Kirault	Antoine	leur fils	1	1 an
21	Chéris	Euphrasie	leur nourrice	1	1 an
22	Egroux	Charles	leur nourrice	1	1 an
23	Joly	Marsal Gouis	nourrice	1	1 an
24	Michel	Thérèse	filles de Michel inuit	1	1 an

1	De France	Ardele	Domestique en nourrice avant de	1	18	1
2	Michel	Appoline	travail de ses parents en nourrice avant de	1	2 ans	1
3	Sorson	Gustave	travail de ses parents en nourrice avant de	1	2 ans	1
4	Joly	Alphonse	travail de ses parents en nourrice avant de	1	6 mois	1
5	Gaugues	Joseph	travail de ses parents en nourrice avant de	1	1 an	1
6	Pinchet	Charles	travail de ses parents en nourrice avant de	1	1 an	1
7	Pesire	Louis	travail de ses parents en nourrice avant de	1	1 an	1

TOTAUX de la page.....

Daniel CARTAYRADE

ETAT CIVIL



Mariage

Mr Kévin PAILLIER et Mme Claire INGWILLER - Le 02 septembre 2017

à Chavençon - Oise

LES BLES D'OR



Concert des Blés d'Or , dimanche 10 décembre

Amis, musiciens , Chavençonnais étaient au rendez-vous ce dimanche dans l'église de Chavençon

Notre programme était composé de chants classiques (le chœur des esclaves de Verdi , un extrait de la flûte enchantée de Mozart) , de jazz(Canon des scats , hello Dolly) d'œuvres pianistiques interprétées par Marie-louise , notre pianiste et , bien sûr de chants de Noël (Noël des enfants du monde , Noël blanc , Noël de la rue)

Le public nous a fait le plaisir de reprendre avec nous le refrain de « we wish you a merry Christmas »

« Le twist du père Noël » a été particulièrement apprécié

Nous n'avons pas oublié de faire un petit coucou à notre idole nationale avec « l'idole des jeunes »

Notre traditionnel « Noël jazz » et la reprise du « twist du père Noël » ont clôturé le concert

Bonnes fêtes de Noël à tous et bonne année 2018

Yveline Rivière , chef de chœur des « Blés d'Or »

Prochains concerts des Blés d'Or

Dimanche 4 mars 2018 à La Villeterte : » ballade au XXème siècle avec les 10 musiciens de « Passion Commune »

Samedi 7 avril 2018 à l'église de Neuville Bosc

LA RECETTE DE DIDIER



Johnny Hallyday, vieille canaille, a donc choisi de nous laisser passer les fêtes de fin d'année sans lui, et peut-être comptiez-vous parmi la foule qui l'accompagnait dans les rues de Paris ou devant les téléviseurs en ce samedi 9 Décembre.

Tout a été dit. Sa vie, son œuvre, sa maladie; tout cela a été abondamment commenté, disserté, et sans doute l'homme qu'il fut, et le chanteur populaire qu'il restera, le méritent ils tout autant.

Cela dit, il est de coutume que l'espace qui m'est réservé dans ce journal soit consacré à la présentation d'une recette que je vous invite à réaliser ou à découvrir. Ce numéro ne fera pas exception, et, comme pour lui rendre un dernier hommage, j'ai choisi de vous donner celle du plat préféré de l'Idole des jeunes. Le sheperd's pie.

Le shepherd's pie, littéralement «tourte du berger», appelé aussi cottage pie, daterait de la fin du XVIIIe siècle. À l'origine, on le préparait avec les restes de viande (boeuf, mouton...) , mélangés à des pommes de terre écrasées formant une croûte sur le dessus. Très répandu en Angleterre et en Irlande, on le trouve aujourd'hui proposé dans des pubs, et plutôt réalisé à base d'agneau

Je n'ai pas sous la main la recette de Laeticia, qui excellait aux dires de Johnny dans sa préparation, et vous donnerai donc celle, facile à réaliser, du célèbre chef britannique Jamie Oliver.

Pour six personnes, prenez une épaule d'agneau désossée d'un kilo, retirez le surplus de graisse, coupez la viande en morceaux et hachez-la grossièrement dans un mixer. Placez la viande hachée dans un bol, puis ajoutez deux cuillerées à soupe de farine, du sel et du poivre et mélangez. Faites chauffer une grande poêle, ajoutez de l'huile d'olive et l'agneau haché et faites dorer. Ajoutez un oignon rouge, deux branches de céleri, une carotte, 50g de pancetta et deux gousses d'ail dans la poêle, puis du romarin frais et 400g de pulpe de tomates. Versez 250 ml de bouillon d'agneau et de légumes et mélangez bien. Transférez dans un plat, couvrez et faites cuire au four (préchauffé à 190 °C) pendant 1h.

Pendant ce temps, épluchez 1 kg de patates, faites les bouillir dans de l'eau salée, puis égouttez-les bien. Chauffez 200ml de lait doucement puis versez sur les pommes de terre. Ajoutez une noix de beurre et écrasez jusqu'à obtenir une purée lisse et crémeuse. Faites fondre une noix de beurre dans une poêle à frire. Quand il commence à faire des bulles, jetez du romarin et faites-le frire. Égouttez et ajoutez le romarin aux pommes de terre en purée avec du sel et poivre noir fraîchement moulu. Sortez l'agneau du four, recouvrez-le de purée, puis augmentez à 200 °C et cuisez pendant environ 20 minutes. C'est prêt! Le plus de Johnny? Quelques gouttes de sauce Worcestershire pour relever le plat et ...allumer le feu.

Didier BIAVA

LE COMITE DES FETES



ARBRE DE NOEL

Maintenant que nous avons une belle salle, nous avons pu, de nouveau, offrir aux enfants de Chavençon, un après-midi récréatif en leur racontant « le grand voyage de Barbababouche »

A travers un spectacle de magie et de jonglage les enfants sont allés à la découverte d'une mystérieuse carte au trésor.

Ils ont pu assister à la construction de son bateau, au recrutement de son équipage et ils sont partis, avec lui, à la conquête des mers pour trouver le trésor.

Après avoir répété plusieurs fois la formule magique « Abracadabrabarbababouche » il n'y avait ni bijoux, ni de l'or, ni des pierres précieuses mais Ouf une marionnette loufoque, impertinente, chanteuse, blagueuse et qui parle beaucoup trop !!!

Les enfants ont participé activement, les uns après les autres, comme assistants et ils sont tous repartis joyeusement avec des ballons de différentes formes confectionnés par l'artiste.

A l'issue de ce spectacle et à la stupeur des enfants, le Père Noël est descendu du jardin de la mairie pour venir les rejoindre dans la salle et leur distribuer des friandises.

Les parents en ont profité pour faire des photos de leurs bambins avec cet homme si mystérieux. Pour certains, c'était la première fois qu'ils le rencontraient...

Pour clore ce bel après-midi festif, un copieux goûter était servi et tous les adultes présents ont pu déguster le délicieux vin chaud offert par Mme Tankéré. Il est d'ailleurs dommage que les chavençonnais qui n'avaient pas d'enfants en bas âge ne soient pas venus trinquer avec Mr le Maire.

Toutefois, nous avons été très touchés par les remerciements des personnes présentes qui ont apprécié ce divertissement.

Mireille Lutz

Présidente du Comité des Fêtes





En hiver la terre pleure

En hiver la terre pleure ;
Le soleil froid, pâle et doux,
Vient tard, et part de bonne heure,
Ennuyé du rendez-vous.
Leurs idylles sont moroses.
- Soleil ! aimons ! - Essayons.
O terre, où donc sont tes roses ?
- Astre, où donc sont tes rayons ?
Il prend un prétexte, grêle,
Vent, nuage noir ou blanc,
Et dit : - C'est la nuit, ma belle ! -
Et la fait en s'en allant ;
Comme un amant qui retire
Chaque jour son cœur du nœud,
Et, ne sachant plus que dire,
S'en va le plus tôt qu'il peut.

Victor HUGO

JEU

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1															
2				■									■		
3						■				■					
4			■					■				■		■	
5					■				■				■		
6	■										■				
7				■				■			■		■	■	
8					■								■		
9	■							■							
10			■									■			
11						■	■					■			■
12	■				■					■					
13			■					■							■
14					■							■	■		
15	■					■	■					■			

Auteur : Nicolas Rey - 25 11 2003 - Logiciel utilisé : Croiser PRO V2.9

HORizontalement

1 - Traitant de la mer. 2 - Élément informatique. Supprimer l'existence. Scandium. 3 - Ecriture rapide. Insecticide et fongicide. Poivrier indien. 4 - Cela. Hardie. Enseignement utilisant l'informatique. 5 - Lassai. Escroquerie. Problème dans un programme. Rubidium. 6 - Trouvais une réponse. Il revient dès qu'on l'appelle. 7 - Été naïf. Suffixe latin pour les positions sociales. Dans la vague. Fleuve côtier. 8 - Petit mille-pattes. Genre de flûtiau. Pépin. 9 - S'extirpa d'une boîte de camembert. Bouche bée. 10 - La sienne. Qui colle bien. Ouverture pour l'eau d'un moulin. 11 - Se répand dans l'air. Précède un numéro. Mesure chinoise. 12 - Soleil égyptien. Litron. A base de lait. 13 - Interjection. Paria. Civières de chantier. 14 - Moyen de locomotion. Convenant. Petit saint. 15 - Police des polices. Bruits de satisfaction. Il passe à certaines heures.

VERTICALEMENT

1 - Passage nuageux. 2 - Ne cherchas pas tes mots. Ruissellement. Type d'onde. hahnium. 3 - Belle saison. Admire. Billet double. Gadolinium. 4 - Immerge. Nous extirpâmes. 5 - Nef. Convient. Résine utilisée pour ses propriétés médicinales. 6 - N'importe qui. Distribuons. Lettre grecque. 7 - Prénom masculin. Conception via logiciel. Insémination artificielle. 8 - Unité angulaire. En bouteille rouge s'il est entier. Sur les ondes. Couleur jaune orangée. 9 - Colonne carrée. Bon pour autre chose. Sans engrais. 10 - Platine. Système de freinage. Intrépide. 11 - Il vole la nuit. Sous la ceinture. Des centaines de mètres carrés. 12 - Vieille colère. Il chausse au moins du cinquante !. Type de dispositif d'affichage. 13 - Bonne note. Rites funéraires. 14 - Fatigué. Rhodium. Elle peut pincer. Pas besoin d'en parler. 15 - Vagues furibondes.



Meilleurs voeux

2018

janvier

l	m	m	j	v	s	d
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

février

l	m	m	j	v	s	d
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25

mars

l	m	m	j	v	s	d
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25						

avril

l	m	m	j	v	s	d
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22

mai

l	m	m	j	v	s	d
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

juin

l	m	m	j	v	s	d
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

juillet

l	m	m	j	v	s	d
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22

août

l	m	m	j	v	s	d
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

septembre

l	m	m	j	v	s	d
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

octobre

l	m	m	j	v	s	d
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

novembre

l	m	m	j	v	s	d
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

décembre

l	m	m	j	v	s	d
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Imprimé

Par

Nos soins